Interpellation présentée par le député: M. Jean Rossiaud

Date de dépôt : 28 juin 2007

Messagerie

Interpellation urgente écrite HES – Le DIP compte-t-il défendre les formations d'ingénieurs à Genève ?

Depuis la mise en place de la réforme HES (1997), l'Ecole d'ingénieurs de Genève a vu successivement disparaître plusieurs de ses filières de formation en ingénierie : électronique, électricité, physique appliquée, chimie, formation en emploi. D'autres filières ont été fusionnées. Cette tendance ne semble malheureusement pas s'inverser et des menaces, les plus sérieuses, planent à ce jour sur des filières telles que « informatique et télécommunications », dont la nécessité est pourtant avérée. Par exemple, pas moins de 160 permis frontaliers, dans le domaine informatique, ont été délivrés, à Genève, en 2005, et la demande en spécialistes de niveau ingénieur va encore augmenter. Notons, par exemple, qu'au niveau international, l'Inde, un grand pourvoyeur de services informatiques, annonce un déficit de 100'000 informaticiens par an jusqu'en 2015? Plus généralement, en Europe et aux Etats-Unis, des plans pour former des scientifiques et des ingénieurs sont lancés.

Est-ce que le DIP imagine pleinement l'impact du démantèlement de fait de cette institution centenaire et de la perte de ce patrimoine de formation sur son tissus économique et ses institutions? Faut-il rappeler que bon nombre d'entreprises et de sociétés privées ou publiques du bassin genevois emploient couramment du personnel ayant suivi une formation d'ingénieur?

IUE 443 2/4

Dès lors, quelles mesures et quelles solutions le DIP envisage-t-il afin d'assurer une offre de filières de formations de niveau HES adéquate :

- pour répondre aux besoins spécifiques des industries, PME, banques, sociétés financières, assurances, entreprises bio-tech, etc. du canton et de l'agglomération franco-valdo-genevoise?
- pour garantir l'accès à des compétences locales de R&D, c'est-à-dire proches des PME genevoises, et, plus largement, de l'agglomération?
- pour permettre aux jeunes de ce bassin d'emploi de se former dans les domaines de l'ingénierie; pour revaloriser efficacement la formation d'ingénieur?

Au niveau de la formation secondaire, Genève affiche un particularisme, calqué sur le système français, qui voit une forte proportion de jeunes suivre la voie gymnasiale plutôt que professionnelle, et ceci en opposition avec le reste de la Suisse. En effet, l'entrée en apprentissage à Genève est souvent connotée péjorativement, tandis que l'entrée au collège est synonyme de réussite sociale. Une conséquence de cette formation extensive de gymnasiens est qu'une portion non-négligeable d'entre eux se sentirait sans doute plus à l'aise de poursuivre une formation pratique de type HES, plutôt qu'universitaire. Celle-là leur correspondrait sans doute mieux, et aurait été celle vers laquelle ils auraient abouti s'ils avaient effectué leur cursus dans un autre canton. Or, dans le contexte genevois, la loi fédérale sur les HES en imposant à un collégien un stage pratique d'une année pour accéder à une HES, réduit fortement le nombre d'étudiants qui peuvent entrer à l'EIG. Le collégien préférera alors tenter sa chance à l'Université ou dans une EPF. Etant donné qu'à Genève très peu de jeunes s'orientent vers des apprentissages dans les branches techniques, la voie professionnelle ne peut, à elle seule, assurer l'approvisionnement en étudiants de l'EIG. En outre, ce stage rédhibitoire, qui aboutit à une imperméabilité du système, ne se justifie nullement pour les filières d'informatique et de télécommunications, car elles n'ont pas de composantes manuelles, à proprement parler. Un collégien y aurait autant de chance de réussite qu'un détenteur de professionnelle.

3/4 IUE 443

Que va faire le DIP, connaissant les besoins des entreprises en la matière, pour assurer l'approvisionnement en étudiants de l'EIG et la promotion des filières HES d'ingénieurs?

Le DIP va-t-il, à titre de mesure exceptionnelle liée à la spécificité genevoise, permettre l'accès sans stage des maturités gymnasiales dans les filières HES susmentionnées et relancer une formation HES du soir en emploi, ou va-t-il implicitement fermer ces filières? Ne serait-il pas envisageable de dispenser les collégiens d'un certain nombre de cours théoriques (pour lesquels ils ont une avance certaine) et de les remplacer par un stage en cours de première année, qui ne se surajouterait pas ainsi à la formation?

La direction de l'EIG-HES décrétait, en 2002, un moratoire concernant la formation en emploi de l'EIG du Soir qui s'est, de fait, mué en une suppression pure et simple. Dans le monde du travail actuel, une solide instruction de base, la formation continue et la réorientation professionnelle sont devenues des impératifs. La situation qui prévaut à Genève, avec un taux de chômage élevé et un marché de l'emploi extrêmement versatile, ne fait qu'exacerber cette nécessité. Ainsi, une formation d'ingénieurs pour adultes répond à un besoin structurel et avéré. Parallèlement, il serait important d'offrir la possibilité aux citoyens de se former à peu de frais. Une proposition d'un cycle complet d'études d'ingénieurs en informatique et télécommunications, afin de renforcer l'offre de formation professionnelle supérieure dans la région genevoise, a été faite au DIP, une première fois, fin 2004, puis resoumise, fin 2006. Ce cycle est, en priorité, destiné aux hommes et aux femmes désirant compléter ou actualiser leurs connaissances, afin d'augmenter leurs qualifications ou de réintégrer le marché de l'emploi. Il est en particulier destiné aux personnes qui ont déjà un emploi ou une charge de famille. Il est ici question d'une réforme complète de « l'EIG du soir » et de son adaptation au contexte socio-professionnel actuel. Cette formation serait de longue durée garantissant ainsi un approfondissement des sujets d'études et une mise en oeuvre des connaissances. On dispense donc une solide et complète formation de base technique supérieure HES dans le domaine de l'ingénierie industrielle en informatique et télécommunications. Elle se distingue de la formation continue dans le sens où elle permet l'approfondissement des notions, leur intégration sur la durée, leur mise en oeuvre pratique et leur mise en lien avec l'ensemble des connaissances dispensées. La formation continue s'attache plus à consolider et valider des acquis sur des périodes courtes, ou à donner des cours d'introduction. Le droit à la formation tout au long de sa vie devrait être un droit fondamental IUE 443 4/4

démocratique qui favorise l'accès de chacun aux études sans discrimination d'âge, de sexe et de condition sociale. Le principe qu'une personne ayant intégré la vie professionnelle puisse, par la suite, se former à un niveau universitaire ou HES, tout en assumant les charges qui lui incombent, paraît être une des missions de l'éducation publique. Le DIP a inscrit cette option dans ses 13 priorités.

Pourquoi ne met-il pas en oeuvre directement ce projet, sachant que les moyens à investir sont peu importants ?